

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3225 - Mardi 28 Août 2018 - Prix : 200 Fc

FAIT DIVERS

Deux morts tragiques à Ntsoudjini



Photo d'archive

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS AUX COMORES

*"Cameroun est costaud,
mais on s'efforcera de tenir le coup"*

LIRE PAGE 5

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Août 2018

Lever du soleil:
06h 14 mn
Coucher du soleil:
18h 04mn

Fajr : 05h 01mn
Dhouhr : 12h 12mn
Ansr : 15h 19mn
Maghrib : 18h 07mn
Incha : 19h 21mn



VŒUX DU GOUVERNEUR D'ANJOUAN POUR L'AID EL KABIR

Salami fustige le président Azali

Mercredi dernier, le Gouverneur Salami Abdou a tenu un discours musclé appelant les Anjouanais à éviter les divisions. Salami appelle les anjouanais à se « libérer des griffes » du président Azali. Le chef de l'Exécutif de l'île d'Anjouan s'est exprimé mercredi à l'occasion de l'Aid El Kabir.

Le gouverneur de l'île n'a pas hésité à prononcer un discours musclé appelant les anjouanais à ne pas se laisser faire et n'a pas caché ses intentions quand il s'agit de défendre les intérêts d'Anjouan. « Nous allons libérer Anjouan. Mais je vous demande de rester calme dans vos demeures respectives. Le temps venu, je vais

vous appeler. Je ferai cet appel et on va gagner la bataille et la guerre », martèle Salami Abdou tout en rassurant sur le soutien d'autres nations et d'autres forces.

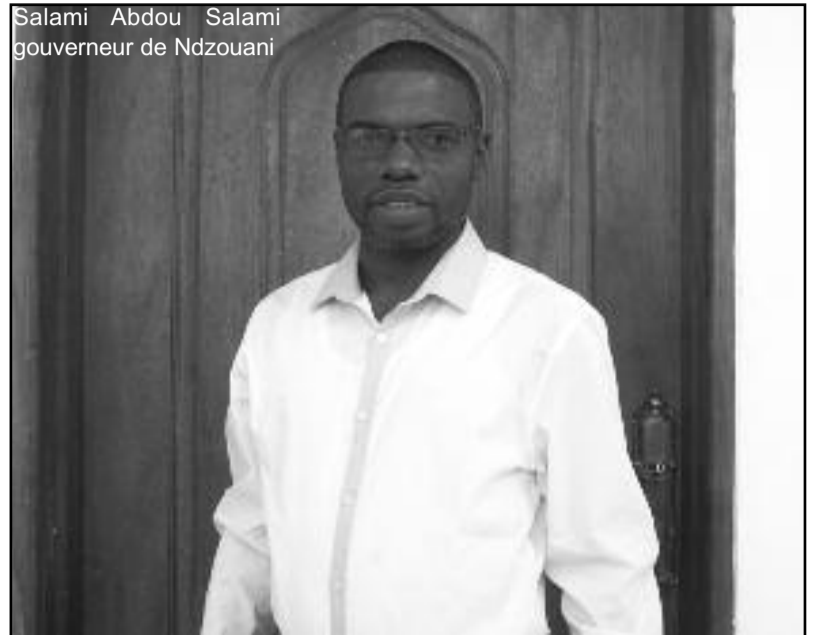
C'est la deuxième fois que le chef de l'exécutif de l'île défie le président de la République et la Cour suprême. Après son discours, l'assistance a décidé d'entamer une marche « pacifique » avec des banderoles et pancartes portant des messages qui rejettent catégoriquement le référendum « mafieux » d'Azali et demandant « la libération de Sambi ». Une marche qui a été interrompue par l'intervention du Peloton d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (PIGN) qui a dispersé les manifestants à coup de

gaz lacrymogène.

Une intervention qui aura fait trois blessés dont un notable. « Azali sera passé au four. On ne le laissera pas voler l'île d'Anjouan et on mourra ensemble avec Salami », hurlent des femmes, en tête de la marche. Jeudi dernier, le PIGN aurait pris gardé en détention une des femmes d'Oustadh Idriss, un des speakers de la cérémonie pour pousser ce dernier à se rendre. Les discours du jour de l'Aid El Kabir ont incité l'Union à réagir et à remplacer le directeur de la Radio Télévision de Ndzouani, par une simple note du coordinateur du gouvernement dans l'île Nouridine Midiladji.

Mohamed Youssouf

Salami Abdou Salami
gouverneur de Ndzouani



SALUBRITÉ PUBLIQUE

La BDC s'investit pour une capitale propre

Samedi, la Banque de Développement des Comores, en partenariat avec le ministère de la Santé, a organisé une journée propre dans la capitale.

Une journée propre pour contribuer à la salubrité publique. Samedi, la Banque de développement des Comores, épaulée par les agents de la préfecture et des agents de la

Mairie de Moroni, a organisé une journée propre à Moroni. Une initiative applaudie et soutenue par les Nations unies, engagées pour la réussite de cette opération qui doit servir d'exemple au profit du développement des Comores en général.

« Il n'y a pas de vie sans la santé et il n'y a pas de santé sans hygiène, c'est pour cette raison qu'au-delà des programmes de gestion des ordures, le ministère de la Santé,

appuyé par l'UNICEF, est en phase de finalisation d'un projet de traitement des déchets », a expliqué Maïssara Adam.

Pour lutter contre les maladies graves et contagieuses comme le choléra, il faut à tout prix prendre des mesures de protection de l'environnement afin d'éviter ces épidémies. La journée a vu la participation du directeur général de la BDC qui s'engage pour cette cause. «

Prosperer la salubrité est avant tout un engagement civique et social », explique Garvais Atta, rappelant que « cela fait partie de notre plan d'action "Qualité, Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE)" ».

Moroni collectionne les amas de déchets. C'est cette image dépréciative de la capitale qui a servi de déclic aux institutions telles que le ministère de la santé et l'UNICEF à concevoir des méthodes de salubri-

té.

« Loin de nous, la prétention de vouloir donner des leçons, nous estimons que cette modeste opération pourra compter et participer à passer le message d'une ville propre au profit de tous ses habitants », conclut-il.

Kamal Gamal Abdou (stagiaire)

PRESSE

La Radio Télévision de Ndzouani passe sous l'autorité de l'Union

Dans un contexte politique et social tendu où la presse a maille à faire avec le pouvoir, le remplacement d'Allaoui Ahmed Bachir à la tête de la Radio et Télévision de Ndzouani (RTN) inquiète. Pour beaucoup, cette décision du coordinateur de l'action gouvernementale, représentant de l'Etat à Anjouan, est « purement politique » et non technique.

Une décision qui vient verser de l'huile sur le feu avec les entraves répétitives à la liberté de la presse. Ces deux dernières années, le métier de journaliste est à l'image d'un enfant sans père malgré la présence des différentes institutions habilitées à veiller et à réguler l'exercice de cette activité. « Le changement de gérant à la tête de la Radio et Télévision de Ndzouani (RTN) est une action de trop pour la liberté de la presse, et n'a pas suivi les normes légales », laisse entendre un journaliste en exercice de la RTN joint par La Gazette des Comores.

C'est par arrêté signé par Nouridine Midiladji, coordonnateur de l'action gouvernementale à

Anjouan, le 25 août dernier qu'on a appris le remplacement d'un directeur, Allaoui Ahmed Bachir, par un coordinateur, Fahardine Abdoulbaye. La RTN est une station insulaire comme l'Office de la Radio et Télévision de Ngazidja (ORTN) sous tutelle du gouvernorat de l'île.

La Gazette des Comores a essayé de joindre Combo Soulaimane, directeur de l'information au ministère de l'Intérieur et de l'Information, en vain. Pour le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), organe régulateur de la presse comorienne, le moment est mal choisi pour tout commentaire. Ce dernier laisse comprendre qu'il faut une étude de la situation avant toute réaction.

A cet effet, l'organe régulateur de la presse dit étudier le dossier, et invite l'opinion à éviter la confusion quant à son rôle qui est de réguler, de garantir l'exercice des libertés de communication audiovisuelle et écrite, de veiller à la libre concu-

rence, de garantir l'expression des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement y compris dans les médias d'Etat, de veiller à la qualité et à la diversité des programmes et écrits, au développement des productions et des créations audiovisuelles et écrites nationales ainsi qu'à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture comoriennes et non de porter un jugement sur une décision quelconque comme le stipule l'article 6 du titre 2 du code de l'information.

Pour rappel, le placement d'Abdoulbaye est assuré par des militaires de l'Armée Nationale de Développement (AND) qui assureraient « n'exécuter que des ordres venant de la hiérarchie » après que le fameux arrêté ait été remis en question par Abdallah Amir qui assurait la suppléance du directeur général Allaoui Ahmed Bachir.

A.O Yazid

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

FAIT DIVERS

Deux morts tragiques à Ntsoudjini

Deux personnes ont été retrouvées mortes dans des circonstances dramatiques hier, à Ntsoudjini dans la matinée.

"Un homme a tué son beau-frère puis s'est donné la mort". A Ntsoudjini hier, un conflit familial a viré au drame. Un proche de la famille, joint au téléphone par La Gazette des Comores est revenu sur

les circonstances dramatiques de la mort de deux hommes hier. En conflit avec son beau-frère, un homme, la soixantaine, se serait donné la mort après avoir ôté la vie du premier.

Alors qu'à l'heure où nous mettions sous presse, aucune conclusion de l'enquête n'avait été émise mais selon une source proche du dossier, le sexagénaire aurait menacé le frère de sa femme, âgé d'une

trentaine d'année, à maintes reprises de « le tuer avant de se donner la mort ». D'après notre source, des lettres écrites seront présentées comme preuve. Avant que les proches ne découvrent le corps sans vie du jeune homme, enfermé dans une chambre, le mari a été retrouvé pendu sur une branche hier dans la matinée.

Des témoins affirment l'avoir vu assister à la prière matinale

(Soubh) mais n'ont "rien vu de suspect ou de bizarre en lui".

La version des faits d'un des proches laisse entendre que le mari aurait battu son beau-frère à mort. Paniqué, le sexagénaire aurait enfermé ce dernier dans une chambre laissant derrière lui "plein de sang sur le sol et amenant son ou ses téléphones". Notre source nous explique que se serait le procureur de la République qui aurait décou-

vert les téléphones du trentenaire sur les lieux du suicide. Il aurait par la suite suivi les pistes qui l'ont mené au cadavre plein de sang du jeune. A l'heure où nous mettions sous presse, La Gazette des Comores a tenté de contacter pour plus d'informations les autorités de la Gendarmerie, en vain. L'histoire, elle, reste ambiguë et tragique.

A.O Yazid

EDUCATION

La prochaine rentrée scolaire serait-elle compromise ?

Les élèves du lycée Saïd Mohamed Cheikh risquent de ne pas avoir de rentrée scolaire. Jusqu'à présent, leurs bulletins de note ne sont pas toujours remplis. Les enseignants, eux, assurent qu'ils n'enverront pas leurs notes tant qu'ils n'auront perçu leur salaire du mois de Mai 2017.

Les élèves du Lycée Saïd Mohamed Cheikh (LSMC) risquent de ne pas effectuer la rentrée scolaire 2018-2019. La cause, les bulletins de note ne sont pas toujours remplis et les enseignants continuent de réclamer le paiement du mois de Mai 2017. « L'année scolaire 2017-2018 s'est achevée sans qu'aucun bulletin n'ait été rempli », montre Chakour Takia, censeur au lycée de Moroni. Le syndicat reste ferme: aucun bulletin ne sera rempli tant qu'ils n'auront pas perçu leur salaire de mai 2017.

« A cause de ça, la prochaine

rentrée scolaire est menacée. Et ça me fait froid dans le dos », poursuit-il, avant de préciser que « pour faire la rentrée scolaire, il faut d'abord qu'on calcule les bulletins des élèves. Après on saura les redoublants

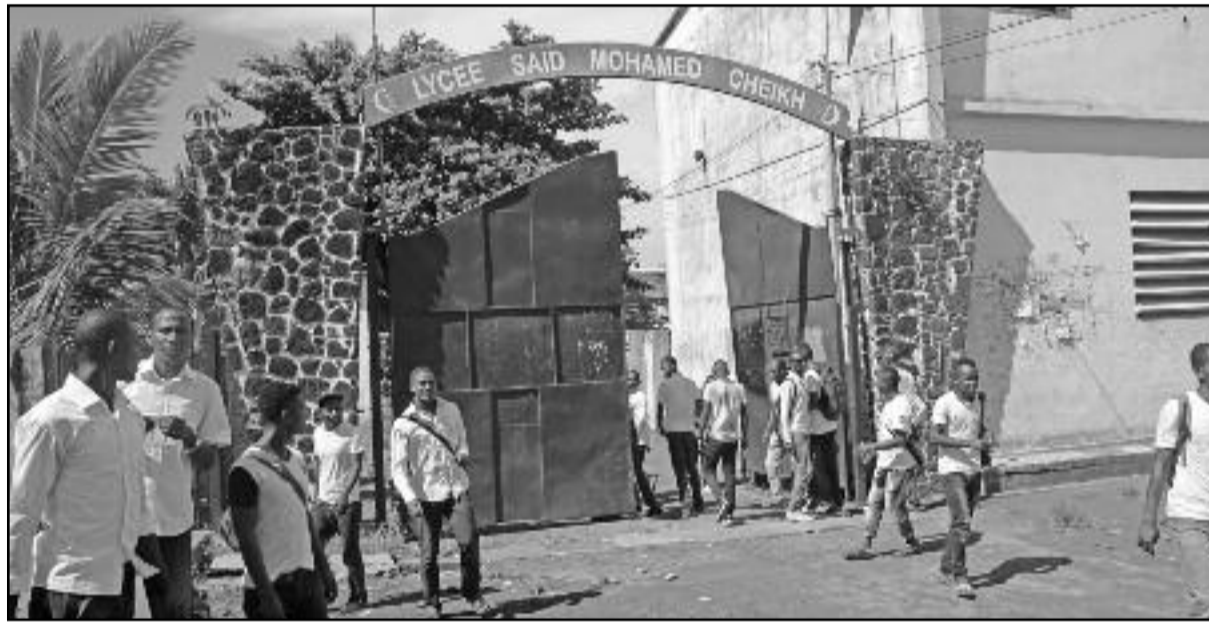
et les admis. Mais comment peut-on savoir tout ça, alors qu'aucun bulletin n'a été fait ». Ce dernier reste persuadé que si le gouvernement ne paie pas le salaire du mois de Mai 2017, on risque de vivre une cata-

strophe au niveau de l'éducation. « Il s'agira d'un redoublement général et ça sera triste de pénaliser ces enfants, avance Chakour Takia. J'espère que d'ici quelques jours, une solution sera trouvée entre le

syndicat et le gouvernement ».

Du côté de l'Université des Comores, il semblerait que les choses avancent dans les meilleures conditions et que les préinscriptions ont déjà commencé. « On s'estime heureux car l'année dernière s'est bien passée et les résultats sont déjà affichés, assure Nassurdine Ali Mhoumadi, président par intérim de l'Université des Comores. Il est vrai qu'on a eu des grèves au milieu de l'année, mais ça n'a pas empêché que l'année se termine ».

Alors que les préinscriptions ont déjà commencé, pour les inscriptions, du matériel est attendu "incessamment". Evoquant la question des inscriptions, il reviendra sur la grève, sous entendue de l'année prochaine du Syndicat National des Enseignants de l'Université des Comores (SNEUC), exigeant la tenue des élections du président de l'Université avant la prochaine rentrée universitaire. « A ma connaissance, c'est le ministre de l'éducation nationale et le gouvernement qui vont se charger du sujet. En tout cas, la rentrée de l'année prochaine aura lieu », conclut-il.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sensibiliser sur le code de bonne conduite

Le week-end, les régions de Domba, Dimani, Washili et Hamahame ont accueilli une campagne de sensibilisation autour de la sécurité routière avec à sa tête, le capitaine Taoufik de la gendarmerie nationale.

Sur une initiative de la gendarmerie nationale, le capitaine Taoufik a entamé une tournée dans les différentes régions de l'île afin de sensibiliser les automobilistes et les chefs des villages, préfets et maires, sur la sécurité routière. Dimanche dernier, ils étaient à Sidjou Hamahame où la « star » de la sécurité routière comorienne est revenue sur la recrudescence des accidents de voiture depuis la reprise des chantiers routiers.

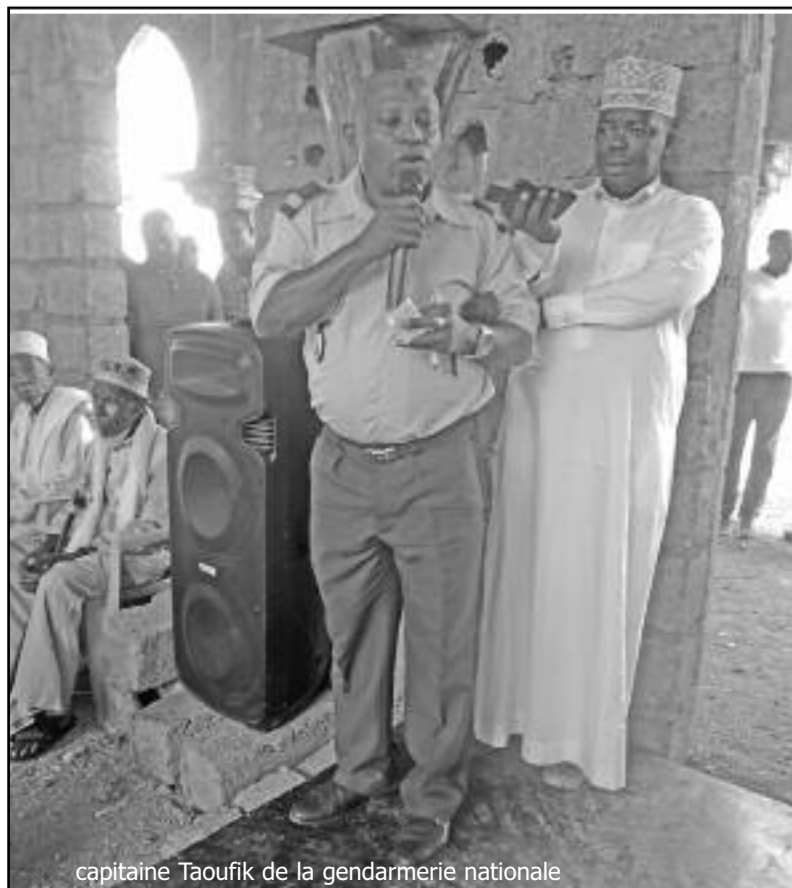
« Les accidents se multiplient ces derniers temps. Certaines villes et certains villages se permettent d'installer des panneaux ou implanter des dos d'âne, au prétexte de vouloir protéger les citoyens des chauffards. Ils ont tout faux! La route n'appartient à

personne mais le plus important est de respecter le code de la route, constate le capitaine Taoufik. Placer des pneus sur les routes nationales peut être mal interprété par d'autres ».

Ce dimanche, Taoufik a rencontré en présence du syndicat des automobilistes (Wussukani wa Massiwa) les chefs religieux, les préfets et maires de ces régions, afin de les sensibiliser sur la nécessité de respecter le code de la route. « Nul n'est censé ignorer la loi. Donc, il faut qu'il y ait une cohabitation entre les chauffeurs et les piétons », avance-t-il.

Wusukani Wa Massiwa salue cette initiative de la gendarmerie nationale et se réjouit que depuis le retour de Taoufik, les campagnes de sensibilisation se multiplient. « Avec son aide, nous avons pu désengorger les routes de Bahani, Salimani Itsandra. Maintenant, il faut continuer avec les autres localités », avance Chamssoudine Ali pour qui « maintenant, il reste aux chefs de villages à faire leur travail ».

Ibnou M. Abdou



capitaine Taoufik de la gendarmerie nationale

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

La Gazette des Comores
Directeur général
Saïd Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Saïd Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssef

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)
Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Rahamatouallah Youssef

Documentation archiviste

Mariama Mhoma

Photographe / Site Web

Mohamed Saïd Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CULTURE

Première édition du Bangwe de l'oralité

Sur une initiative du jeune Slameur Rahim El Had Ahamada, un événement de l'art oratoire sera organisé le 2 septembre à Mbeni. « Bangwe de l'oralité » comme il le surnomme, verra la participation de groupes d'artistes de poésie, du Slam, du Pohori et d'autres arts.

Le 2 septembre, les professionnels de l'art oratoire seront réunis à Mbeni pour

la première édition du « Bangwe de l'oralité ». Cet événement va regrouper des artistes de l'art oratoire issu du slam, de la poésie, Gnandou, Pohori, Koho ou encore des contes. La meilleure façon selon les organisateurs de laisser ces artistes s'exprimer sur scène. « J'ai commencé le Slam quand j'étais aux Comores. Maintenant, je vis au Sénégal et j'évolue toujours dans le domaine. Aujourd'hui, j'ai eu l'idée d'organiser cet événement pour

faire un état des lieux de l'art oratoire dans le pays », indique Rahim El Had Ahamada, jeune Slameur.

Cet événement verra la participation des artistes de Slameur de la lune, Art de la plume et les groupes d'art et poésie de Mbeni. « Dans ma vie de slameur, j'ai participé à plusieurs festivals et on me demande souvent comment se porte le domaine dans mon pays. Raison pour laquelle je me suis lancée dans cette aventure. Si ça marche, je me pen-

cherai sur un éventuel festival de l'art oratoire aux Comores », dit-il.

Après trois participations au festival de Dakar de l'art oratoire, Rahim El Had dont le nom de scène est "le parolier du Karthala", espère faire répéter l'événement afin de donner plus de valeurs à l'art oratoire comorien. « Je vois une évolution de l'art oratoire dans le pays. Il y a des jeunes qui s'expriment bien et ça fait chaud au cœur !

Malheureusement, le principal handicap, c'est leur inexpérience de la scène », rappelant que les artistes n'ont qu'un seul endroit pour jouer, "la scène d'American Corner. Et depuis la fin du ramadan, il n'y a plus d'activités. Il est temps qu'on cherche un endroit et permettre aux artistes de s'exprimer ».

Mohamed Youssouf



Rahim El Had



Pharmacie de garde

Pharmacie Traleni: 77321 80

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Ministère de l'Énergie, de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL FBE N° 01/2018/MEAPEATU/PREFER

Moroni le 25/08/2018

Financement : DON FIDA N° 2000001863 – PRET FIDA N°2000001864

L'Union des Comores a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer les activités du Projet « Productivité des Exploitations Agricoles Familiales et Résilience (PREFER) ». Il a été prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce Don et de ce Prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'acquisition de son matériel de transport (les véhicules).

1. Le Ministère de l'Énergie, de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme par le présent Appel d'Offres National appelle les Candidats opérant en Union des Comores à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture d'un lot de quatre véhicules décrits comme suit : **Un lot unique de quatre (4) véhicules 4X4 de type Pick-Up.**

2. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires et acquérir le dossier d'Appel d'Offres :

- au Secrétariat de l'Unité Nationale de Gestion et de Coordination du Projet PREFER, Rez de Chaussée du Bâtiment INRAPE, sis Ex-CEFADER, Mdé Bambao, BP 7575 Moroni, Union des Comores, Tél. : (+269) 334 87 30 / 344 68 58, email : nobataine06@yahoo.fr

- à l'Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) d'Anjouan, Hombo, Mutsamudu, tél. (+269) 771 41 26

- à l'Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) de Mohéli, Direction de l'Agriculture, tél. (+269) 772 16 81

Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux du Projet sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30 à 14h30mn et le samedi de 7h30mn à 12h30mn.

3. Le dossier d'appel d'offres complet en français peut être obtenu par les soumissionnaires intéressés aux adresses du Projet PREFER mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **trente cinq mille francs comoriens (35 000 KMF)** ou par chèque certifié du même montant au nom PREFER-UNCGP/URAT NGAZIDJA.

4. Le montant de la garantie de l'offre est de 1 161 000 KMF.

5. Les soumissions présentées conformément au règlement particulier de l'appel d'offres national doivent être déposées au Secrétariat de l'UNCGP / URAT Ngazidja du Projet PREFER ou dans les unités régionales d'Anjouan et de Mohéli **au plus tard le 22/09/2018 à 10 heures 00 minute (heure locale)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée.

6. L'ouverture des plis aura lieu le 25/09/2018 à 09 heures 30 minutes (heure locale) dans la salle de réunion du Ministère de l'Énergie, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

Le Secrétaire Général

Youssef HAMADI

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS AUX COMORES

"Cameroun est costaud, mais on s'efforcera de tenir le coup"

Amir Abdou, entraîneur des Cœlacanthes est en mission au pays, dans le cadre de la phase éliminatoire de la Coupe d'Afrique des Nations. Le 8 septembre prochain à Mitsamiouli, les Cœlacanthes des Comores affronteront les dinosaures du continent, les Lions indomptables du Cameroun. Dans une conférence de presse, tenue à Moroni hier, il a révélé au public la liste des 23 joueurs retenus (plus Nabil). Il a surtout souligné les difficultés auxquelles il se trouve confronté pour mettre en place une équipe homogène, compétitive et conquérante. « Le facteur temps et autres paramètres constituent un énorme obstacle pour un regroupement convenable », se plaint le conférencier.

La date du 8 septembre prochain suscite à la fois une frayeur et une ferveur au sein de la communauté footballistique des Comores. La liste publiée, constituée par la diaspora et des éléments locaux : 23 joueurs (plus Nabil, au titre de réserviste), n'a pas provoqué de controverses. Mais,

beaucoup s'interrogent s'il faut garder de l'espoir. Amir Abdou rassure : « Permettez-moi de rappeler d'abord le parcours élogieux de l'adversaire. Si nous comparons le Cameroun aux Comores, il y a un triple avantage aux visiteurs de s'imposer. La rencontre nécessite un véritable engouement de notre part (public, journaliste, etc.). En plus de la détermination de l'équipe, on joue aussi sur les facteurs chance et surprise ».

Pour la préparation des Cœlacanthes, le conférencier a tenu à préciser : « la date Fifa ne permet pas de disposer des joueurs professionnels au-delà de cinq jours. Les Camerounais se connaissent bien. Et nous, non ! Mais, on a un bon état d'esprit, acquis, suite au duel contre les Malgaches à Paris. Le plaisir de jouer ensemble constitue un atout majeur. C'est la base de notre force ».

Les amoureux du ballon rond ne savent pas si la liste présentée est exhaustive ou circonstancielle. Le patron des Cœlacanthes tire l'attention : « Sachez que les joueurs professionnels appartiennent à leur club, qui est leur principal



Amir Abdou sélectionneur des coelacanthés

employeur. Cette évidence est très préoccupante. Certains joueurs que j'ai voulu avoir ont décliné la proposition. Notre pays n'a pas beaucoup de joueurs qui évoluent au haut niveau. Il y a aussi d'autres aléas qui font obstacle à nos ambitions. Les adolescents comoriens, retenus dans les équipes jeunes de France se montrent réticents à rejoindre les Cœlacanthes. D'autres éléments qui évoluent au haut niveau hésitent

aussi à se déclarer. Je me contente de l'effectif disponible. Mais, on va pour gagner ».

La place de la sorcellerie le 8 septembre prochain ?

Au vue de cet éclaircissement, et tenant compte que certains sélectionnés n'ont pas des clubs et d'autres sont des réservistes dans leur équipe, serait-il imprudent de notre

part de conclure que la liste n'est pas exhaustive ? La position des sélectionnés locaux, qui ont retenu l'attention d'Amir Abdou récemment en Afrique, n'est pas négligeable. « J'ai été fasciné par la vivacité et le talent de certains. Faouz est sorti du lot. Rapide Gula dispose des qualités techniques hors normes. Il mérite de jouer dans un autre championnat, sans minimiser le notre. Simba est discipliné et rigoureux. Il aime écouter. Nabil est en pleine forme. Il est perfectible. Le gardien de but Salimo Velonjara est vigilant et autoritaire dans sa zone. J'en passe ».

A la question, n'avez-vous pas besoin de la sorcellerie, notre interlocuteur coupe court : « Priez pour les Cœlacanthes. Pour la sorcellerie, je n'ai aucun commentaire ». En guise de conclusion, il avance : « Le football est le sport où il y a de la surprise. Quand on joue pour la patrie, on se donne à fond. On se sacrifie. Face aux géants de Cameroun, restons confiants. On tiendra le coup, incha Allah. Le 12e homme doit jouer pleinement son rôle ».

Bm Gondet

COUPE DES COMORES, PHASE RÉGIONALE

De justesse, Bonbon Djema valide ses tickets pour la finale

La 2e demi-finale de la Coupe des Comores a eu lieu le week-end à Moroni. Pour la 4e fois en 5 affrontements consécutifs, Bonbon Djema de Moroni bat Ngaya Football club de Mde (2-1). Ce score a provoqué une bagarre générale. La finale l'opposera à Ajesco de Nyumadzaha-Bambao, un ambassadeur de D3, le 2 septembre prochain, au stade de Moroni. L'arbitrage a été salué des deux côtés.

Ce duel effervescent et explosif du dimanche 26 août 2018 a tenu en suspens le public jusqu'à la dernière seconde du temps additionnel de la 2e période. Une minute avant la mi-temps, une passe millimétrée de Tchenko Chadhuli, suite à un formidable slalom d'environ 30 mètres, a permis à Rapide Gula de tromper le gardien de but de Ngaya, Lacatus Mahamoud (45e, 1-0). Le stade s'enflamme. Au retour des vestiaires, les actions offensives s'intensifient de part et d'autre. Les chocs à la limite du tolérable « charcutent » la partie.

Les deux portiers, Isihaka Moussa de Bonbon Djema et Lacatus, n'ont pas chômé. Ils étaient énormément sollicités. Vers le 3e quart d'heure, les attaquants de Ngaya explorent une faille, survenue sur la ligne défensive adverse. Une puissante frappe mal-repoussée par Isihaka, et exploité à bon escient par Kona Damir Mohamed remet les pendules à l'heure (78e, 1-1). Ce coriace face-à-face se durcit. Les gradins et tribunes s'enflamment davantage. Le marathon vers la finale est relancé. A un poignet de minutes de la fin du match, Tchenko déborde, suite à une passe en profondeur. Et seul avec Lacatus, il remporte le duel (87e, 2-1). Le temps n'attendant pas l'égalité, l'arbitre ordonne la fin du match. Brusquement, un autre match survient sur les gradins. Une grande bagarre générale entre les supporters éclate. Pour se protéger, les uns et les autres se réfugient aux locaux de la Police nationale. Ici, Mde et Moroni font la paix et discutent calmement.

« Le gros du bataillon s'était cantonné à Zilimadju.

Sans cette imposante présence des militaires, ce quartier allait servir de champ d'accrochage physique regrettable. Des jeunes incontrôlés d'Abidjan, un quartier chaud de Mde, et des supporters rancuniers de Zilimadju se regardaient en chien de faïence, matraques aux mains. On tremblait dans le taxi qui nous déposait à Mde. On allait être victime pour rien. Heureusement, chacun des belligérants s'est retiré paisiblement », racontait une sympathisante de Ngaya, jointe par téléphone le soir de ces événements douloureux.

La non-séparation des supporters respectifs et l'absence remarquable des éléments de sécurité sont à l'origine de ces accrochages physiques. Ce douloureux et regrettable événement servira-t-il de leçons pour les échéances à venir, notamment les derbies et les matchs de clôture du championnat ? En tout cas, il est difficile d'avoir raison quand l'autre ignore qu'il a tort.

Bm Gondet

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2017****Samedi 8 septembre 2018****Au Foyer des Femmes de Moroni****A partir de 8h30**

Ordre du Jour :

1. Présentation du Rapport d'Activités
2. Présentation des États Financiers 2017
3. Élection de 4 administrateurs :
 - 3 membres du Conseil d'administration
 - 1 membre du Conseil de surveillance
4. Divers

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS**4 SEPTEMBRE 2018**

RDC:

Bemba et les cinq exclus poursuivent le combat devant la justice

La marche vers des élections apaisées et inclusives traverse une étape-test en République démocratique du Congo où l'ex-chef de guerre Jean-Pierre Bemba, trois ex-Premiers ministres, les héritiers politiques de Patrice Lumumba et la seule femme candidate protestent en justice contre leur exclusion.

L'attention s'est tournée ce lundi vers la Cour constitutionnelle, dernier espoir des six candidats -sur 25- recalés vendredi par la commission électorale.

Ils ont tous annoncé leur intention de saisir la Cour dans le délai légal de 48 heures. La Cour a dix jours pour se prononcer. La publication de la liste définitive des candidats est prévue le 19 septembre, à trois mois des élections annoncées le 23 décembre.

- 'Verdict connu d'avance'-

L'opposition et des mouvements citoyens doutent autant de l'indépendance de la Cour que de celle de la commission électorale nationale indépendante (Céni).

L'opposition a accusé la Céni d'obéir aux "injonctions" du pouvoir du président Joseph Kabila

pour éliminer ses candidats.

"Il n'y a pas d'inclusivité en dehors de la Constitution, en dehors des normes légales", a répondu le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, sur la télévision nationale RTNC.

"Pourquoi Joseph Kabila serait-il le seul à respecter la loi?", a-t-il ajouté. Le président, qui ne pouvait pas se représenter, a finalement désigné un dauphin après deux reports des élections depuis la fin de ses mandats en décembre 2016.

"Le verdict de la Cour constitutionnelle est connu d'avance", s'est insurgé sur Twitter le mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha).

Lucha cite le nom du président de la cour, Benoît Lwamba, ancien conseiller du président Kabila, et du juge Norbert Nkulu, un des trois juges nommés il y a quelques semaines et qui passent pour des fidèles.

A ce stade, pas question pour l'opposition d'un boycott de l'élection, qui ouvrirait une nouvelle phase d'incertitude dans le plus grand pays d'Afrique sub-saharien-



L'ex-vice président congolais et ancien rebelle Jean-Pierre Bemba, Bruxelles, 24 juillet 2018

ne.

"Voyons-voir ce que la suite va nous réserver au niveau de la Cour constitutionnelle", a temporisé sur France 24 Jean-Pierre Bemba, l'un des favoris à la succession du président Kabila avec ses bastions à Kinshasa et dans l'ouest.

"Pour autant que la Cour soit indépendante", a aussi prévenu M. Bemba, écarté en raison de sa condamnation pour subornation de témoins devant la Cour pénale

internationale (CPI).

Lundi matin, une présence policière inhabituelle était visible dans l'enceinte de la Cour, a constaté un journaliste de l'AFP.

Des partisans d'un "lumumbiste" historique se sont rassemblés devant la Cour pour soutenir Antoine Gizenga, 92 ans, vice-Premier ministre au temps du héros national Patrice Lumumba à l'indépendance en 1960 - et, plus récemment, ancien Premier ministre de

M. Kabila (2006-2008).

M. Gizenga défend le Parti lumumbiste unifié (Palu) face à un candidat dissident, Adolphe Muzito, lui aussi ancien Premier ministre.

Tous les deux ont été disqualifiés par la commission électorale, le patriarche parce qu'il n'aurait pas signé lui-même les formulaires ("défaut de qualité du signataire"), et M. Muzito pour "conflit d'intérêt avec le Palu qui conteste sa candidature".

M. Muzito avait annoncé en mars la fin de l'alliance électorale avec la majorité pro-Kabila, avant de quitter le Palu. A cette époque, le patriarche Gizenga avait été salué par le président Kabila en personne lors d'une rencontre.

- Congolais d'origine ou pas -

Deux autres candidats ont été disqualifiés pour "défaut de nationalité (congolaise) d'origine": l'ancien Premier ministre d'ouverture Samy Badibanga (novembre 2016-avril 2017) et la seule femme candidate, une haute-fonctionnaire, Marie-Josée Ifoku Mputa.

AFP

REPRISE DES VOLS

Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

PROMO
110 000KMF*
Aller/Retour

Plus d'info

+269 328 69 69

*Voir conditions en agence et sur www.flyabaviation.com



AB Aviation